

A.M.T.B.
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 6 Résidence Elysée I
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
534 614 128 RCS VERSAILLES

n° de
dépôt



n° de
gestion

27 JUL. 2012

n° de
facture

n° de
chrono

PROCES-VERBAL DE LA DECISION
DU PRESIDENT DU 30 AVRIL 2012

Le soussigné André Manuel MAGALHAES CARVALHO

Président de la société A.M.T.B., Société par Actions Simplifiée au capital de 500 euros, divisé en 50 actions,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du président, sous réserve de ratification par décision collective extraordinaire des associés,

Décide :

- de transférer le siège social du 6 Résidence Elysée I – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD au 42 avenue de la Jonchère – 59 Résidence Sainte Claire – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD à compter du 30 avril 2012, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision collective des associés,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 42 Avenue de la Jonchère - 59 Résidence Sainte Claire
78170 LA CELLE SAINT CLOUD »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Président a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

André Manuel MAGALHAES CARVALHO
Président